COMMUNIQUE DE PRESSE DU 1ER OCTOBRE 2021

La CDAAS et le Conseil départemental de la Haute-Vienne s'engagent pour l'élimination des risques sanitaires dans les élevages.

La Coopérative départementale agricole d'action sanitaire de la Haute-Vienne et le Conseil départemental signent aujourd'hui un accord de partenariat pour les 3 prochaines années : le laboratoire départemental d'analyses et de recherches, service du Département de la Haute-Vienne, va réaliser l'ensemble des analyses de santé animale dans le cadre des campagnes de prophylaxie et de veilles sanitaires menées par la CDAAS.

Par cette convention, la CDAAS et le Conseil départemental s'engagent dans une démarche conjointe et volontariste pour la surveillance et l'élimination ou la réduction des risques sanitaires dans les élevages de la Haute-Vienne.
La convention porte en effet notamment sur la **réalisation des analyses de dépistage de la BVD (diarrhée virale bovine), qui seront désormais systématiquement menées sur les veaux**, dès la naissance, à partir de prélèvements de cartilages auriculaires. **130 000 analyses doivent ainsi être réalisées chaque année** avec l'objectif d'éradiquer la maladie en Haute-Vienne d'ici 5 ans.
Pour mémoire, cette maladie virale, non transmissible à l'homme, entraîne des conséquences économiques lourdes sur les exploitations. Dans les élevages touchés, on constate en effet des pertes directes facilement identifiables, et des pertes indirectes : baisse de lait, avortements, retards de croissance, forte sensibilité aux maladies, et un temps de travail qui peut être considérablement allongé. C'est, de plus, une maladie qui se transmet facilement, d'où l'enjeu sanitaire qu'elle représente, et dont la surveillance est devenue obligatoire.

Pour répondre à ce défi sanitaire, **le Conseil départemental investit 60 000 € dans des équipements spécifiques pour son laboratoire** : déboucleuse, thermocycleur et interface dédiée. Il consent également un effort financier sur le prix unitaire de l'analyse ce qui représente une aide d'environ **100 000 € par an. Le Département veut ainsi soutenir la filière bovine en Haute-Vienne.**

À noter enfin que le Laboratoire départemental continuera d'assurer les autres analyses pour la prophylaxie des maladies animales auprès de la CDAAS, ce qui représente un volume d'affaire de 900 000 € par an. Le Laboratoire n'applique pas de hausse de tarif par rapport au précédent contrat, malgré l'augmentation du prix des consommables et réactifs de laboratoire.

Forte de la quasi-totalité des éleveurs de Haute Vienne adhérents à l'action sanitaire collective, la CDAAS, assure en effet « le tiers payant » des analyses sanitaires pour leur compte. Le partenariat pluriannuel avec le Laboratoire Départemental d'Analyse assure donc aux éleveurs de Haute-Vienne l'efficience économique pour la gestion sanitaire.

Le labo en bref

Confié au Conseil départemental de la Haute-Vienne depuis les lois de décentralisation, **le Laboratoire départemental d'analyses et de recherches œuvre à la protection de la santé publique** en contribuant :

- à la surveillance de l'état sanitaire des élevages et de la faune sauvage,
- à l'aide au diagnostic vétérinaire,
- au contrôle de la qualité des productions primaires animales,
- à la sécurité alimentaire des restaurations collectives,
- au contrôle des filières agroalimentaires.

Service public performant et de proximité, le Laboratoire améliore continuellement la qualité de ses prestations, et propose ses moyens analytiques et humains aux collectivités, aux administrations, et à l'ensemble de la population du département.
La compétence et la qualité de ses analyses et de ses services sont régulièrement évaluées par le Comité français d'accréditation (Cofrac) et reconnues par les pouvoirs publics (Ministère en charge de l'agriculture notamment).

La CDAAS

Fondée dans les années 50, **la CDAAS est la coopérative créée par les éleveurs de Haute-Vienne pour organiser la lutte collective contre les principaux dangers sanitaires touchant leurs élevages**.
Elle agit sur les trois axes que sont :

- la surveillance des pathologies,
- la lutte contre les agents pathogènes
- la prévention contre les dangers sanitaires.

Avec le Laboratoire départemental d'analyse, les vétérinaires praticiens et les services de l'État, elle construit, organise et gère les plans de maîtrise des risques sanitaires de l'élevage haut-viennois. En effet, l'action contre les maladies contagieuses nécessite l'implication individuelle et collective de chacun des éleveurs.
Comme section haut-viennoise de l'Organisme à Vocation Sanitaire régional, la compétence et le professionnalisme de ses équipes sont reconnues par l'État qui lui délègue les missions d'organisation de la prophylaxie, soumis à l'évaluation du Cofrac.

Anne-Catherine Farges
Conseil départemental de la Haute-Vienne
05 44 00 12 42 – anne-catherine.farges@haute-vienne.fr

Olivier Paillon
CDAAS
05 55 04 64 00 – olivier.paillon.gds87@reseaugds.com